



Publié le : 06/11/2025

## Bureau

Séance du jeudi 23 octobre 2025  
Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 16 octobre 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

La séance est ouverte à 18h09 et levée à 20h10

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°16), M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°21 incluse), Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE, M. Anthony NAPPEZ, M. Nathan SOURISSEAU,

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote : Mme Marie-Jeanne BERNABEU donne pouvoir à M. Jean-Paul MICHAUD, M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Marie ETEVENARD, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à M. Gilles ORY, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Anthony NAPPEZ donne pouvoir à M. Franck RACLOT, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°22)

Délibération n°2025/2025.00328

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025

Délibération du Bureau du 23 octobre 2025  
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

## Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Fabrice TAILLARD secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 11 septembre 2025, joint en annexe.

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon ([grandbesancon.fr](http://grandbesancon.fr) : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



Fabrice TAILLARD  
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

## PROCES VERBAL DU BUREAU

Séance du jeudi 11 septembre 2025

Séance du jeudi 11 septembre 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 4 septembre 2025 s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 20h23

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 26), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n°86 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n° 46), M. Anthony NAPPEZ, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n°3 et jusqu'à la question n° 79 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 52)

**Etaient absents** : M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Gilles ORY, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine BARTHELET

**Procurations de vote** : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Gilles ORY donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 51 incluse)

### VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

**1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je vous propose d'ouvrir la séance ainsi que la désignation d'un secrétaire de séance : Catherine BARTHELET.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

**Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :**

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

**A l'unanimité, le Bureau :**

- nomme Catherine Barthelet secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 12 juin 2025 joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**2. Garanties d'emprunts - Compétence Habitat**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Alors, ensuite, la question des garanties d'emprunts. Donc, rien de particulier, je crois.

**M. BAULIEU.**- Non, avec les éléments du rapport que vous avez pu voir, c'est conséquent, il y a d'importantes réalisations de Néolia et de Loge.GBM.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- On sait que c'est quelque chose de conséquent sur nos logements sociaux. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

*Mme Marie ETEVENARD (1) et MM. René BLAISON (1), et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Bureau :**

- approuve les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par Loge.GBM pour 1 384 338,00 € et par Néolia pour 3 272 382,50 € soit un montant total de 4 656 720,50 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

**3. SPL TERRITOIRE 25 - Bâtiment "Le Numérique" à Planoise à Besançon - Garantie de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant total de 2 315 000 €**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Donc sur le dossier n° 3, Bâtiment "Le Numérique".

**M. BAULIEU.-** C'est également une garantie d'emprunt. Donc, vous avez tous en tête les délibérations qu'ils ont prises quant à l'engagement de cette opération. C'est une opération qui s'élève de manière estimative, à un peu plus de 10,5 millions et Territoire 25, qui est notre opérateur sur cette affaire, nous demande de garantir à hauteur de 50 % un emprunt de 2 315 000 €. Et nous proposons bien évidemment de le faire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

J'ai oublié de vous dire que François BOUSSO a un pouvoir pour Nathan SOURISSEAU, toute la séance.

Christian MAGNIN-FEYSOT pour René BLAISON.

Gilles ORY pour Anthony NAPPEZ.

André TERZO pour Christophe LIME.

Marie ZEHAFF pour Frédérique BAEHR jusqu'à son arrivée.

Aurélien LAROPPE pour Anne VIGNOT.

Olivier GRIMAITRE à Frank LAIDIÉ à partir de son départ.

Absents, Gilbert GAVIGNET et Marcel FELT.

*Mme Anne VIGNOT (2) et MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1), et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, Le Bureau :**

- **approuve la demande de garantie d'emprunt déposée en matière d'Economie par la SPL Territoire 25 à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant total de 2 315 000 €**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

**4. Pertes sur créances irrécouvrables**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Sur les pertes sur créances irrécouvrables, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

**A l'unanimité, le Bureau approuve les admissions en non-valeur et abandons de créances de :**

- **2 160,63 € TTC au titre du Budget Principal,**
- **70 713,63 € TTC au titre du Budget Déchets,**
- **25 515,19 € HT au titre du Budget Eau,**
- **20 991,81 € HT au titre du Budget Assainissement.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**5. Soutien exceptionnel au Comice Audeux Boussières pour sa participation au super Comice du Doubs**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Sur le soutien exceptionnel. Il va avoir lieu ou pas ?

**M. BAULIEU.**- C'est toujours un point d'interrogation puisqu'on parle du Comice. Donc, sans transition, puisqu'on a toujours le souci, il y a eu un élargissement de la zone de contrôle dermatoses, qui remonte par-là. Mais, mais il est vrai qu'en fonction de l'évolution, il suffit de récupérer un foyer pas très loin. Cette manifestation qui, pour l'instant, est maintenue de la part des organisateurs, peut encore être annulée alors que tous les comices locaux ont été, eux, annulés.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- J'avoue que je ne comprends pas.

**Mme BARTHELET.**- Frasne est annulé.

**M. BAULIEU.**- Mais tous les comices locaux de la campagne ont été annulés à titre préventif.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Alors, j'avoue que je ne comprends pas la logique, mais bon, on verra.

**M. BAULIEU.**- C'est une simple explication de calendrier, c'est-à-dire qu'ils ont pris cette décision-là, courant août compte tenu de l'état d'évolution de la dermatose qui nous vient de Haute-Savoie et craignant, effectivement, qu'il y ait un développement rapide et que des trafics, des transports d'animaux, favorisent les choses. Et donc cela a été leur position à titre préventif pour les comices locaux, et en espérant que l'affaire se circoncrive, dans le temps, qui leur ménagerait la possibilité d'organiser de manière un peu plus tranquille, le super Comice qui est programmé fin octobre sur Pontarlier.

Mais comme tu l'indiques, l'évolution récente ne va pas dans le bon sens. Donc ce qu'on vous propose, parce que c'est une participation de 1 000 € par comice pour cette manifestation, si elle n'a pas lieu, bien évidemment, on ne la versera pas, donc c'est conditionnel.

**M. BAULIEU.**- Sur la prophylaxie animale, on fera une séance spéciale peut-être.

**Mme BARTHELET.**- Je crois qu'il y a 21 jours entre le moment où tu vaccines et la période...

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Bien. Allez, je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention forfaitaire de 1 000 € au Comice d'Audeux-Boussières pour sa participation au Super Comice du Doubs.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**6. Attribution d'une subvention au Centre de recherches juridiques de Franche-Comté de l'UMLP pour la journée de lancement du dictionnaire juridique éclectique franco-suisse à Besançon**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Rapport n° 6 concernant l'attribution d'une subvention au Centre de recherches juridiques de Franche-Comté de la nouvelle université pour la journée de lancement du dictionnaire juridique éclectique franco-suisse, est-ce qu'il y a des votes contre ?

**M. LAIDIE.**- Je ne vote pas parce que c'est mon centre de recherche.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Donc, intéressé.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

*Mme Frédérique BAEHR (2) et M. Franck LAIDIE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 2 670 € au Centre de Recherches juridiques de Franche-Comté de l'Université Marie et Louis Pasteur (ULMP) pour l'organisation de la journée de lancement du dictionnaire juridique éclectique franco-suisse à Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

#### **7. Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Deuxième session 2025**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Concernant le fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau attribue 7 subventions aux 7 associations suivantes pour un montant total de 8 500 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :**

- 1 000 € à l'association SUPERSENR,
- 500 € à l'association LES EXTRA ORDINAIRES CIE,
- 500 € à l'association LA VOIE ROMAINE D'OR,
- 2 000 € à l'association BANDE SONORE,
- 2 000 € à l'association LE BANQUET D'AGAMEMNON,
- 2 000 € à l'association L'ESPERANCE DE BYANS,
- 500 € à l'association LE GRILLON.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **8. Fonds Manifestations Sportives - Attribution de subventions - Seconde attribution 2025**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Rapport n° 8, le Fonds aux Manifestations Sportives, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau approuve l'attribution de 7 subventions d'un montant total de 8 500 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le second semestre 2025 :**

- 2 000 € à Vélo Loisirs Nancray pour la Sapinette,
- 500 € à Groupe Spéléologique du Doubs pour les Journées Nationales,
- 2 000 € à Vélo Passion pour la Thormontbou,
- 1 000 € à Club Alpin Français pour le Trail Urbain de Besançon,
- 2 000 € à US Fontain pour les Défis de la Boucle,
- 500 € à la Torpésienne pour la course pédestre La Grapille,
- 500 € à Besançon Vol Libre pour Tout Besançon Vol.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **9. Conventionnement partenariat avec le Pôle Ressources National des Sports de Nature pour l'intégration de Suricate® (sentinelle pour les sports de nature) sur l'application GHN**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Le rapport n° 9 concernant le Pôle Ressources National des Sports de Nature pour l'intégration de Suricate® sur l'application GHN, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ?

**A l'unanimité, le Bureau approuve la signature de la convention avec le Pôle Ressources National Sports de Nature figurant en annexe de ce rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **10. Actions recherche et innovation - Soutien au Hacking Health de Besançon**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Actions recherche et innovation - Soutien au Hacking Health de Besançon. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau :**

- approuve la convention de partenariat entre GBM et le Tube à Essais,
- approuve le soutien de Grand Besançon Métropole à la SCIC Tube à essais, structure porteuse administrative et financière du Hacking Health, à hauteur de 15 000 € sous forme de subvention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **11. Soutien à l'association Gare BTT - Sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi en amont de l'entrée en SIAE - Subvention complémentaire**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Rapport 11 : Soutien à l'association Gare BTT - Sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi. Subvention complémentaire. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention complémentaire de 4 100 € à l'association « gare BTT » pour l'action « Sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi en amont de l'entrée en SIAE ».**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **12. Soutien 2025 à l'association Chemin des Sens**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Sur l'association le Chemin des Sens, c'est un marronnier, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 3 000 € à l'association « Le chemin des sens » pour le « parcours des métiers ».**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **13. Soutien à l'association Julienne Javel - Paniers solidaires**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Julienne Javel. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

*M. Christian MAGNIN-FEYSOT (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Le Bureau approuve le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association JULIENNE JAVEL à hauteur de 2 000 € pour l'opération paniers solidaires.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**14. ECORSE TP - Aide financière pour l'édition 2025 du Carrefour des Collectivités Locales**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Concernant ECORSE, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau approuve l'attribution d'une aide financière de 3 000 € à ECORSE TP pour l'organisation de l'édition 2025 du Carrefour des Collectivités Locales.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**15. Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien aux projets Worldplas, Cisteo Medical, France Culture Environnement, Intireality Solutions, Shine Research et de la fondation Franche-Comté Innov**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Sur le 15, concernant le Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien aux projets Worldplas, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, Le Bureau :**

- **attribue 5 subventions pour les montants suivants, dans le cadre du FRI :**
  - o 20 000 € à la société Worldplas,
  - o 20 000 € à la société Cisteo Medial,
  - o 20 000 € à la société France Culture Environnement,
  - o 20 000 € à la société Intireality Solutions,
  - o 20 000 € à la fondation Franche-Comté Innov.
- **attribue une avance remboursable à hauteur de 20 000 € à la société Shine Research dans le cadre du FRI.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**16. Contrat de Ville 2024-2030 - Deuxième programmation Complémentaire Appel à projet 2025**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Concernant le rapport n° 16, Contrat de Ville, est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme ETEVENARD.**- Une remarque : c'est la dernière attribution et il y aura un élément qui ne figurera plus sur celui du Conseil Communautaire, puisque la précision qui ne concerne pas le vote, mais comme quoi la Ville attribue une subvention de 1 000 € à une association, en fait est fausse puisqu'elle ne l'a plus sollicitée et la Ville ne fournit plus.

**M. BAULIEU.**- Comment ça ?

**Mme ETEVENARD.**- C'est un erratum sans importance. Mais bon, ça explique la différence qu'il y aura au Conseil.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- D'accord. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

*MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Bureau :**

- approuve l'attribution de subventions pour les montants suivants :
  - o 1 800 € à Fabrique du Numérique
  - o 5 000 € à P.A.R.I.
  - o 2 500 € au C.A.E.M.
  - o 1 500 € à U.L.C.L.C.V.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

**17. Attribution d'une subvention à l'Université Marie et Louis Pasteur pour l'élaboration d'un plan de gestion écologique des espaces semi-naturels et anthropisés du campus Bouloie-Temis**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Le 17, l'Université, c'est le plan de gestion écologique des espaces semi-naturels et anthropisés du campus Bouloie-Temis. Je pense qu'il va falloir que l'on invente quelque chose qui s'appellerait le label Campus à l'américaine, parce que les étudiants n'arrêtent pas de se réjouir devant la transformation du campus, vous pouvez, je pense, tous en être très fiers parce que les moyens qu'on a ajoutés et l'accompagnement qu'on fait aux moyens de la Région et de l'État ont fait vraiment que ça ne ressemble plus au campus préalable.

**M. BAULIEU.-** Et on a envie de recommencer !

**Mme BERNABEU.-** Il a envie de retourner à la fac.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est vrai ? C'est bien, c'est une bonne chose.

**M. BAULIEU.-** L'université ouverte, pour nous, ouvre le 1<sup>er</sup> octobre.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

*Mme Frédérique BAEHR (2) et M. Nicolas BODIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Bureau :**

- prend acte du contenu de l'étude et du plan de financement proposé,
- attribue une aide financière de 5 000 € à l'Université Marie et Louis Pasteur, pour la réalisation de l'étude,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat relative à ce projet, annexée au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

**18. Attribution d'une subvention à l'association Foire aux Saveurs d'Automne**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Concernant la Foire aux Saveurs, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

*M. Yves MAURICE (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 2 000 € à l'association « Foire aux saveurs d'automne », pour l'organisation de la 34<sup>ème</sup> « Foire aux saveurs d'automne » 2025.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**19. Fonds "Développement Durable" - Attribution d'une subvention à l'association Culture Action pour l'organisation de la journée "Mobilités douces"**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Concernant le Fonds "Développement Durable" - Culture Action pour l'organisation de la journée "Mobilités douces", est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Non.

**A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 1 107 € à l'association Culture Action, au titre du fonds « Développement Durable », pour l'organisation de la journée « Mobilités douces ».**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**20. Fonds "Développement Durable" - Attribution d'une subvention à la commune de Chalezeule pour l'organisation de la journée "Chalezeule en mode doux"**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Le Fonds "Développement Durable", toujours sur la journée "Chalezeule en mode doux", est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Non merci.

**A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 743 € à la commune de Chalezeule, au titre du fonds « Développement Durable », pour l'organisation de sa 2<sup>ème</sup> édition « Chalezeule en mode doux » le 28/09/2025.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**21. Retrait de Grand Besançon Métropole de l'association CBNFC-ORI en vue du transfert des activités de l'association à l'EPCE CBN BFC-ORI**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Concernant le retrait de Grand Besançon Métropole de l'association CBNFC-ORI en vue du transfert des activités, on en a déjà parlé plusieurs fois.

**M. BAULIEU.-** C'est un changement de statut.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, c'est un changement de statut. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

**A l'unanimité, le Bureau approuve le retrait de Grand Besançon Métropole de l'association « Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés », effectif à la date du 31/10/2025.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**22. Réouverture des coteaux de la vallée du Doubs - Participation financière de GBM à la mission de coordination confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté**

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Ensuite, le Conservatoire d'Espaces Naturels, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci c'était le Bureau décisionnel.

**A l'unanimité, le Bureau :**

- prend acte de la démarche engagée,
- apporte un soutien financier de 786,20 € au Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, pour la mise en œuvre de l'action multi-partenariale engagée aux côtés des communes d'Avanne-Aveney, Beure et Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

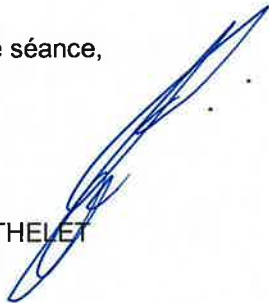
Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

La secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET  
Vice-Présidente



La Présidente,

Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

